

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS415/4
WT/DS416/5
WT/DS418/4
29 octobre 2010

(10-5720)

Original: espagnol

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – MESURES DE SAUVEGARDE VISANT LES IMPORTATIONS DE SACS EN POLYPROPYLÈNE ET DE TISSU TUBULAIRE

Demande de participation aux consultations

Communication du Honduras

La communication ci-après, datée du 26 octobre 2010 et adressée par la délégation du Honduras à la délégation de la République dominicaine, aux délégations du Costa Rica, du Guatemala et d'El Salvador et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (le Mémorandum d'accord), le Honduras fait savoir qu'il souhaite participer aux consultations demandées par les gouvernements du Costa Rica (DS415)¹, du Guatemala (DS416)² et d'El Salvador (DS418)³, conformément à l'article 4 du Mémorandum d'accord, à l'article XXII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 et à l'article 14 de l'Accord sur les sauvegardes. Ces consultations ont été demandées dans les communications respectives distribuées aux Membres de l'OMC le 21 octobre 2010 sous le titre: *République dominicaine – Mesures de sauvegarde visant les importations de sacs en polypropylène et de tissu tubulaire*.

Comme vous le savez, le Honduras a présenté une demande de consultations parallèle à celles du Costa Rica, du Guatemala et d'El Salvador, étant donné que ses exportations de sacs en polypropylène et de tissu tubulaire vers la République dominicaine sont soumises à la mesure de sauvegarde en question. Par conséquent, le Honduras considère qu'il a un intérêt commercial substantiel dûment fondé qui justifie qu'il soit admis à participer à ces consultations.

À ce titre, le Honduras demande à la République dominicaine d'accepter la revendication de son intérêt commercial substantiel et sa demande de participation aux consultations.

¹ Document WT/DS415/1, G/L/930, G/SG/D37/1.

² Document WT/DS416/1, G/L/931, G/SG/D38/1.

³ Document WT/DS418/1, G/L/933, G/SG/D40/1.